

Arrêté n°2020-193 portant composition de la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCP)

Le directeur de l'École normale supérieure,

- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le décret du 7 avril 2017 portant nomination de M. Marc MÉZARD, directeur de l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure, notamment son article 9 ;
- Vu** l'arrêté n°2018-57 du 11 décembre 2018 portant résultats du scrutin pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents non titulaires de l'École normale supérieure,
- Vu** l'arrêté n°2020-120 du 6 octobre 2020 relatif à la création de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'École normale supérieure,
- Vu** l'arrêté n°2020-174 du 7 octobre 2020 portant organisation d'un tirage au sort pour la désignation d'un représentant du personnel à la CCP ;
- Vu** les propositions transmises par la FSU et l'UNSA pour la désignation des représentants du personnel à la CCP ;
- Vu** le procès-verbal de tirage au sort en date du 15 octobre 2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés pour représenter l'Administration à la commission administrative paritaire des agents non titulaires :

En qualité de membres titulaires, outre le directeur de l'École normale supérieure :

- Mme Laurence CORVELLEC, directrice générale des services
- M. Jérôme DEAUVIAU, professeur des universités
- M. Laurent BEAUCHET, directeur des ressources humaines
- M. Frédéric WORMS, directeur adjoint lettres et sciences humaines et sociales

En qualité de membres suppléants :

- Mme Blandine LATHUILLIERE, chargée de mission qualité
- Mme Monica FLOREA, responsable du service des concours, de la scolarité et des thèses
- Mme Nathalie ETIENNE, responsable administrative et financière du département de chimie
- M. Jean-Marc BERROIR, directeur du département de physique
- M. Landry LAURENT, responsable adjoint du service partenariat de la recherche

Article 2.

Sont désignés par les organisations syndicales en tant que représentants du personnel :

Niveau A	
Titulaires	Suppléants
M. Charles COULOMME : UNSA	<i>Désignation en attente</i> : UNSA
Mme Justyna BOUKOBZA : FSU	Mme Maria CZERNIAK : FSU

Niveau B	
Titulaires	Suppléants
M. Eric SINAMAN : FSU	Mme Fouzia BOUZID : FSU

Niveau C	
Titulaires	Suppléants
M. Jean LIM : FSU	<i>Désignation en attente</i> : FSU
Mme Alicia KARGER : tirage au sort	<i>Désignation en attente</i> : CGT

Article 3.

Les membres de la commission consultative paritaire sont désignés pour une période de quatre ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Cette durée peut être exceptionnellement réduite ou prorogée dans l'intérêt du service, dans la limite d'un an, par arrêté du directeur de l'École normale supérieure et après avis du comité technique.

Article 4.

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site intranet de l'École normale supérieure.

Fait à Paris, le 10 novembre 2020.

Le directeur de l'École normale supérieure

Marc MÉZARD

